



Préservation du bois Canada



Informez-vous

Fondations permanentes en bois

Existe-t-il une différence entre les fondations permanentes en bois (FPB) et le bois traité sous pression?

- OUI! Le matériau utilisé pour la construction des fondations permanentes en bois (FPB) est le bois traité sous pression. Toutefois, ce n'est pas n'importe quel bois traité sous pression qui peut être utilisé comme matériau de construction de FPB.
- En effet, tout le bois d'œuvre et tout le contreplaqué utilisés dans la construction d'une FPB doivent avoir subi un traitement de préservation du bois à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC).
- Le matériau utilisé doit être identifié au moyen d'un sceau de certification prouvant qu'il répond aux exigences de la norme CSA 0322 sur la procédure d'utilisation du bois d'œuvre destiné aux fondations en bois traité.
- La plupart de détaillants en matière de rénovation ne stockent pas de matériaux destinés aux FPB. Avant de commencer la construction de votre FPB, assurez-vous de travailler avec le bon produit.



Comment pouvez-vous identifier les produits pour FPB?

- Cherchez le sceau! Tous les produits destinés aux FPB doivent porter une marque de certification prouvant qu'ils ont subi un traitement de préservation du bois à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC) et qu'ils répondent aux exigences de la norme CSA 0322 sur la procédure d'utilisation du bois d'œuvre destiné aux fondations en bois traité.

NOM DE L'USINE DE TRAITEMENT

Organisme d'inspection — **XYZ PWF-FBT** — Fondations en bois traité

Numéro d'usine (00) et Année de fabrication (00) — **0000 0322 ACC** — Produit de préservation

Norme de certification de la CSA

Où puis-je trouver des produits pour la construction de FPB?

- La plupart de détaillants de rénovation ne stockent pas de matériaux destinés aux FPB. Pour trouver un détaillant qui en stocke près de votre emplacement, veuillez communiquer avec l'un des fabricants de FPB suivants :
 - Armor Wood Products, Edmonton (Alb.)
 - Doman Building Materials, Langley (C.-B.) | Doman Building Materials, Sudbury (Ont.)
 - Taiga Building Products, Langley (C.-B.)

Qu'est-ce qu'une fondation permanente en bois (FPB)

- Il s'agit d'un système de construction souterraine conçu pour transformer les fondations d'une maison en espace habitable.
- Ce système comprend, sous le niveau du sol, un colombage de bois d'œuvre et de contreplaqué ayant subi un traitement de préservation soutient la structure et délimite l'espace habitable.

Pourquoi envisager une FPB?

- Que vous construisiez une maison, une extension ou que vous ayez acheté une maison construite avec une FPB, vous pouvez être certain que ce système de construction est durable, confortable, universel, écoénergétique et économique.
- Les FPB sont une méthode de construction qui a fait ses preuves et qui a de nombreux avantages uniques par rapport à d'autres systèmes de fondations.
- Les premiers exemples de FPB ont été construits dans les années 1950, et leurs qualités écoénergétiques en font un choix populaire jusqu'à ce jour.
- D'abord un système préconisé dans les régions reculées où les conditions climatiques causaient des problèmes quant à l'utilisation de matériaux de substitution, les FPB sont aujourd'hui une option privilégiée pour les propriétaires de maison cherchant à faire de leurs sous-sols des espaces habitables dont ils peuvent jouir toute l'année.

Quelle partie du Code national du bâtiment traite des FPB?

- La conception et la construction d'une FPB sont visées par la partie 9 du *Code national du bâtiment du Canada* (« Maison et petits bâtiments »). Celui-ci fait référence à la norme CSA S406 – Spécification visant les fondations permanentes en bois pour les maisons et petits bâtiments.
- Cette norme fournit également des exigences en matière de conception et de construction, notamment de l'information sur la préparation du site, les matériaux, la coupe et l'usinage, les semelles de fondation, les produits de scellement et d'étanchéité, les pare-humidité extérieurs, le remblayage et le nivellement du terrain.
- Obtenez une copie de la norme CSA S406 auprès de l'Association canadienne de normalisation sur le site www.csagroup.org/fr/store/.

Pour obtenir plus de renseignements sur les FPB, visitez www.woodpreservation.ca/fr/residentielle-sitemap/fondations-permanente-en-bois/.



Préservation du bois Canada

Tél. : **(613) 737-4337**

www.woodpreservation.ca/fr/

